

L'an deux mille vingt-six et le vingt quatre février à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou à Thueys, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	17 février 2026
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Quorum	9		
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	Excusée
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	Absent	VEYRENC Yves	X

Assistent au bureau :

Emmanuel SAMANIEGO (Directeur général des services),  
Sophie BOTTONI (Responsable pôle finance et tourisme)  
Emmanuelle AILLOUD (Responsable pôle administration générale)

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le Président annonce les excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse a été envoyée par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

**1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 09.12.2025 :**

Le Président propose aux membres du Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

**2. Ardèche Loisirs Patrimoine : convention de partenariat Pass Ardèche 2026 avec l'office de tourisme :**

Le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire du 16/07/2020 N°36 donnant délégation au Bureau communautaire pour le suivi et la reconduction des conventions avec Ardèche Loisirs Patrimoine.

Il expose aux membres du Bureau communautaire que le partenariat avec Ardèche Loisirs Patrimoine concerne aussi la vente du Pass'Ardèche dans les offices de tourisme. L'Office de Tourisme encaissera les recettes de la vente du Pass'Ardèche, diminuées de la commission de 10 % destinée à l'Office de Tourisme, selon une périodicité et des modalités précisées dans la convention de partenariat.

Le Président propose au Bureau communautaire d'acter le principe de vente dans les offices de tourisme du Pass'Ardèche selon les modalités définies dans la convention. Les Pass'Ardèche pour 2026 sont conditionnés comme suit :

- 3 jours (ou 72 heures) : 48 €
- 6 jours (ou 144 h) : 68 €
- Annuel (ou 365 jours) : 98 €

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

**3. Contribution Fonds Unique Logement (FUL) 2026 du Conseil Départemental de l'Ardèche :**

La communauté de communes contribue volontairement au Fonds Unique Logement (FUL), porté par le Conseil départemental de l'Ardèche en lieu et place des communes depuis l'année 2016. Les aides attribuées en 2025 à 81 ménages de notre territoire se sont élevées à 36 088.91 €, sous forme de prêts ou de subventions, à destination des foyers rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien dans le logement. Le FUL constitue un levier essentiel de solidarité et de lutte contre la précarité.

Le Département apporte une contribution directe de 560 000 € à l'échelle de l'Ardèche. Pour l'exercice 2026, la participation au fonds est fixée à 0,45 € par habitant, ce qui représente un montant total de 4 372.20 € pour notre communauté de communes. Comme pour les années précédentes, il est proposé de reconduire cette contribution au FUL, pour le compte des 16 communes membres.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

**4. Subventions aux associations :**

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes sur le budget 2026 :

- Judo Jaujacquois :

L'association sollicite la communauté de communes pour une subvention de fonctionnement au titre de 2025-2026 ; elle compte un effectif de 51 licenciés de moins de 18 ans domiciliés sur le territoire. Le budget prévisionnel 2025-2026 s'élève à 11 842 €. Il est proposé donc d'attribuer une aide de 750 €.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

- Centre équestre « Les cavaliers de la Grande Vallée » :

Le centre équestre existe depuis 2008 sur la commune de Meyras, et permet la pratique de l'équitation à une centaine de licenciés. Six cavaliers de cette association, dont trois sont domiciliés sur le territoire de la communauté de communes, vont concourir aux championnats de France en juillet 2026 à Lamotte Beuvron (41) et représenter ainsi l'Ardèche. Le budget relatif à ce projet s'élève à 22 490.80 €. Il comprend la participation aux différents concours menant à ce championnat. La communauté de communes a attribué une subvention de 1 000 € pour les championnats 2025. Il est proposé d'attribuer 1 000 € à l'association pour les championnats de France 2026. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

- « Pôle santé des hautes vallées d'Ardèche » de Meyras :

Lors de leur intervention en séance de bureau du 9 décembre 2025, Madame PASCUAL, kinésithérapeute, en charge de la gestion du gîte et de l'accueil des occupants, a présenté le bilan du dispositif porté par le « Pôle de Santé des Hautes Vallées de l'Ardèche ». Depuis le printemps 2022, l'association loue un gîte à Jaujac pour faciliter l'accueil de professionnels de santé (stagiaires, remplaçants, internes).

Depuis son origine, la communauté de communes est partenaire de cette opération en contribuant au financement du coût de la location, considérant que l'offre de logement constitue un levier déterminant pour attirer et pérenniser l'installation de nouveaux praticiens sur notre territoire. En effet, proposer une location est un élément déterminant dans le choix du lieu de stage ou de remplacement. Le gîte, fermé l'hiver jusqu'à présent, est désormais ouvert toute l'année aux acteurs de la santé de l'ensemble du territoire. Tous ces professionnels multiplient les échanges entre eux afin de mieux prendre en charge les patients, quelle que soit leur commune de résidence. Durant l'année 2025, le gîte a été occupé pendant 875 nuitées par des internes en médecine générale, assistants, remplaçants kinésithérapeutes, et remplaçants pharmaciens. Les occupants ont participé à hauteur de 6 355 €. Les charges de l'association se sont élevées à 14 366 € et les recettes à 12 495 €.

Pour l'exercice 2026, l'association a procédé à la location d'un nouveau gîte de 83 m<sup>2</sup> comprenant 3 chambres, situé sur la commune de Fabras (sur la RD 5 entre Jaujac et pont de Labeaume). Ce logement, plus central et moins énergivore, offre de meilleures conditions d'accueil pour les professionnels de santé tout en optimisant les charges de fonctionnement. Il est proposé d'accorder une subvention de 4 500 € à l'association au titre de l'année 2025 et 4 500 € au titre de l'année 2026.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

- Maison Sport Santé Monts d'Ardèche (Meyras) :

Lors de son intervention en séance de Bureau du 9 décembre 2025, le Dr François Bougeard, Président de l'association, a présenté le bilan d'activité 2025 de la structure.

La Maison Sport Santé a été labellisée en 2023. Ses deux principaux objectifs sont de promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité. Elle a pour finalité de cibler les publics éloignés de la pratique sportive et de s'appuyer sur les associations locales en capacité d'y répondre. La reprise d'une activité physique constitue un enjeu majeur, non seulement de santé publique, mais également d'inclusion sociale pour les personnes isolées. Son action concerne les habitants de la montagne ardéchoise jusqu'à Aubenas. Elle propose des activités toute l'année. 100 bénéficiaires ont participé aux activités proposées en 2024. Ils sont 116 en 2025. Pour rappel, les prescripteurs sont les médecins, les infirmiers et infirmières en pratique avancée, les infirmiers et infirmières membres du dispositif ASALEE (Action de SANTé Libérale En Equipe), ainsi que les services hospitaliers en sortie d'hospitalisation. La Maison Sport Santé emploie un salarié. Elle est gérée par des bénévoles professionnels de la santé. La communauté de communes a participé au financement de 3 cycles de découverte en 2025, ouverts à 10 personnes par cycle. En 2026, la structure propose des cycles « cardio » financés par l'ARS (Agence régionale de santé).

L'association sollicite notre communauté de communes pour poursuivre son action. Il est proposé d'accorder une subvention de 4 500 € pour l'année 2026. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

- ACECO Ecomusée du moulinage de Chirols 2026 :

L'association sollicite la communauté de communes pour une subvention de fonctionnement 2026, afin de l'accompagner dans la gestion et l'entretien de ce patrimoine local. L'écomusée est ouvert chaque année de mai à octobre. Il a enregistré 1 621 entrées en 2025 (dont 22 groupes). Le budget prévisionnel 2026 s'élève à 18 183.20 €. Le Président propose d'attribuer, comme chaque année, une aide de 2 500 €.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

- Château du Pin – association Colette Bonzo 2026 :

L'Association Colette Bonzo propose depuis 1995 diverses rencontres et animations dans les jardins et le château du Pin (Fabras), espace patrimonial et paysager ouvert à la création contemporaine. Labellisé *Jardin remarquable, Maison du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et Valeurs Parc*, le site est ouvert au,

public d'avril à novembre et accueille chaque année des centaines de visiteurs. En 2026, les activités seront concentrées sur cinq axes :

- arts plastiques et visuels (photographies et vidéos, peintures et dessins, sculptures),
- action en direction des jeunes publics (centre de loisirs intercommunal, collège et lycée de Privas, collèges d'Aubenas et de La Désirade (Guadeloupe) ; partenaire du Ministère de l'Education nationale avec le Pass Culture),
- Approche patrimoniale, architecturale et paysagère (accueil du public dans le château et les jardins labellisés *Jardin remarquable* par le Ministère de la Culture, également *labellisés Amis des jardins remarquables européens* et *Valeur Parc* et *Maison du Parc* par le PNR),
- édition (monographies),
- mise en réseau et partenariat (PNR).

L'association participe chaque année aux Journées Européennes du Patrimoine.

Il est ainsi proposé d'attribuer à l'association Colette Bonzo, comme en 2025, une subvention de 2 000 €.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

• CIVAM « de ferme en ferme » 2026 : la fédération départementale des CIVAM sollicite une aide financière de la communauté de communes afin de soutenir l'opération « de ferme en ferme » organisée chaque année en Ardèche au printemps, visant à valoriser les producteurs du territoire, sensibiliser les consommateurs et encourager les liens avec les agriculteurs. L'événement accueille chaque année de nombreux visiteurs, la fréquentation est en hausse. La 27<sup>ème</sup> édition aura lieu les 25 et 26 avril 2026. La ferme du Clos de Bonnaud à Montpezat-sous-Bauzon participera sur notre territoire. Pour cette nouvelle édition, le CIVAM a proposé au service Coup de Pouce de la communauté de communes de disposer d'un stand sur le site. Ce stand permettra de présenter les actions poursuivies au grand public en lien avec une ferme engagée en faveur de la justice alimentaire. Le Président propose d'attribuer, comme chaque année, une aide de 500 €. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

• Salon du Livre Jeunesse de Jaujac 2026 :

La 5<sup>ème</sup> édition du Salon du Livre jeunesse aura lieu du 28 au 30 mai 2026 à Jaujac sur le thème « D'une lettre à l'autre ». Cet événement a pour objectif de sensibiliser de nombreux enfants et leurs familles au plaisir de la lecture et aux différentes composantes de la filière du livre.

L'édition 2025 portée par environ 50 bénévoles a permis de mobiliser 630 écoliers participant aux votes du prix littéraire « Bosses de chameau ». Cette édition a mobilisé un public varié avec notamment 36 rencontres scolaires et 6 ateliers organisés. Sept stands de dédicaces étaient également proposés. Au total, 700 enfants des écoles et collèges ont été sensibilisés et près de 700 personnes ont été accueillies lors de la journée grand public du samedi.

Pour 2026, ce sont 6 auteurs ou illustrateurs qui seront accueillis et une maison d'édition qui ont confirmé leur présence. Une nouveauté sera proposée aux professionnels du livre et bibliothécaires bénévoles, avec une journée le jeudi 28 mai à Jaujac organisée en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Ardèche. Le Président propose d'attribuer une aide de 1500 € pour l'année 2026.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

• Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 et subvention FORMAT :

Le Président rappelle que la communauté de communes avait signé une première convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association FORMAT en 2019, puis une seconde en 2023, qui est arrivée à échéance en 2025.

Considérant que l'année 2026 constitue une période nécessaire à l'élaboration concertée d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, à la poursuite des échanges avec les partenaires, dans le cadre de la préfiguration de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » et à la continuité des missions de l'association FORMAT, l'association propose de prolonger d'un an la convention portant initialement sur les années 2023, 2024 et 2025.

Cet avenant répond toujours aux objectifs de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans de soutien aux acteurs culturels et de structuration d'une politique culturelle communautaire.

Le Président explique que le partenariat avec FORMAT doit favoriser les points suivants :

- La diffusion de spectacle sur l'ensemble du territoire,
- Des propositions de rencontres diverses, en lien avec la danse sous toutes ses formes,
- Des propositions s'adressant à l'ensemble des habitants, favorisant les rencontres intergénérationnelles, avec une attention particulière envers les jeunes,
- L'ancrage du festival en biennale sur le territoire.

Le Président propose de signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour 2026 et d'attribuer à FORMAT une subvention de 2 500 € pour l'année 2026.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

## **5. Divers :**

➤ Journée pastorale massif du Tanargue : Lynda BOUET, Maire de Barnas, annonce l'organisation de cette

journee le **11.07.2026** par la Chambre d'agriculture. Au programme, un marche de producteurs locaux et une randonnée d'estive. 2026 constitue l'annee internationale du pastoralisme.

Nuit du sport : La 7eme edition de la Nuit du sport est programme le samedi 28.03.2026. Les activites se derouleront au gymnase de Montpezat, a la piscine de Pont-de-Labeaume, au boulo-drome de Fabras ainsi qu'en exterieur sur les differents sites de la Communaute de communes Ardèche des Sources et Volcans.

La communication relative a cet evenement a ete adreesee aux communes membres.

➤ Station de la Croix de Bauzon : La societe publique locale (SPL) des stations d'Ardèche a ete creee afin de reprendre notamment la gestion de la station de la Croix de Bauzon. Des agents du SMA (syndicat de la Montagne ardéchoise) ont ete transférés vers cette structure. Les élus intercommunaux ont souligne l'importance d'etre informés des details operationnels et des perspectives d'evolution.

➤ Fête de la randonnée : Marie-France FABREGES, Vice-Présidente en charge de la culture et randonnée, informe les élus que la CDC ASV va participer a la Fête de la randonnée en Cévennes d'Ardèche. Le **23.05.2026**, cette fête sera organisée a Montpezat-sous-Bauzon. Elle tournera chaque annee dans une commune differente. La CDC s'associe a l'evenement « Fête de la rando en Cévennes d'Ardèche » auquel participent les cinq CDC du secteur :

- 01/05/26 : a Beaulieu (CC Pays des Vans)
- 10/05/26 : a Lablachère (CC Beaume Drobie)
- 17/05/26 : a Sanilhac (CC Val de Ligne)
- 23/05/26 : a Montpezat-sous-Bauzon (CC ASV)
- 30 ou 31/05 : a Vals-les-Bains (CC Bassin d'Aubenas)

Le theme porte sur les 5 sens avec un sens en particulier pour les 5 annees a venir. Les producteurs locaux seront associes a cette journee.

➤ Rézo pouce (autostop organisé) : Le deploiement des panneaux est en cours, en cooperation avec les gestionnaires de voirie (Département et DIR) sur les lieux d'implantations appropriés. Une information par mail va etre faite aux secretaires de mairie sur le systeme d'inscription et une reunion d'information sera organisée apres les elections.

➤ Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) : Ce plan qui vient en complement des plans communaux de sauvegarde doit etre elabore a l'echelle du territoire intercommunal avant le 26.11.2026. Il constitue un relais en matiere de prevention des risques et de gestion des situations de crise. Il organisera la solidarite entre les communes. La demarche va etre lancée prochainement par le recrutement en cours d'un stagiaire en gestion des risques, qui sera chargé de coordonner et mutualiser les moyens humains et materiels et integrer une approche de gestion des risques pour nos batiments communautaires. En premier lieu, un recensement des PCS des communes est en cours.

*Départ de Lynda BOUET : 18h50*

➤ BP 2026 : Le projet de budget a ete transmis par mail aux élus communautaires le jeudi 19 février 2026, accompagné d'une note et d'un courrier adreesé au Premier ministre.

En effet, la loi de finances pour 2026 entraine une « annee blanche » pour le FCTVA : le versement de ce fonds dont les EPCI beneficiaient l'annee N aura lieu a partir de l'exercice 2026 l'annee N+1, ce qui represente une perte de l'ordre de 430 000 € environ de recettes pour notre territoire en 2026 et 700 millions d'euros a l'echelle nationale. Les travaux d'investissement seront impactés par cette contrainte budgetaire (estimation : 6 millions de moins en Ardèche en 2026).

La loi de finances impacte aussi les recettes a hauteur de 28 000 €, liees a la baisse de la compensation de l'abattement sur les locaux industriels assujettis a la taxe foncière.

Au niveau de notre collectivite, le budget sera propose avec la mise en place de la gestion pluriannuelle des investissements via les autorisations de programme (AP) et les credits de paiement (CP) pour deux operations, afin de limiter le montant des depenses sur 2026.

➤ Rencontre de Mme la sous-préfete : Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle sous-préfete de Largentière, au cours de laquelle a notamment ete évoqué le projet de creation d'une zone d'aménagement différent (ZAD). Lors du prochain Conseil communautaire, les élus devront se prononcer sur la procedure de creation d'une ZAD a Thueyts, sur 6.5 hectares.

➤ Destruction nids de frelons asiatiques : Jean Pierre REYMOND, Maire de Burzet demande si la destruction des nids de frelons asiatiques est toujours assurée par la communaute de communes et considere que l'arret des destructions intervient trop tot dans la saison hivernale car des nids sont encore actifs et des individus continuent de menacer les abeilles et les ruches.

*La seance est levee a 19 heures 30.*

*L'integralite des deliberations est consultable au siege et sur le site internet de la communaute de communes.*

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.



  
Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.